

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 14

Le six Juillet deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 1 juin 2023

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean Marc Conseillers Délégués
PROVOST Eric – MOUILLER Annie – ROUCHON Dominique - CORNET-MONAT Béatrice- NERON Sylvie – CUISSET Betty

Etaient excusés : TRAVARD Patricia qui a donné pouvoir à GAUME Marie Françoise
GUICHERD Cyril qui a donné pouvoir à CUISSET Betty
BELOT Jean Luc qui a donné pouvoir à NERON Pascal
BASSOT Christine qui a donné pouvoir à NERON Sylvie
LASSAIGNE Sébastien

Secrétaire de séance : ROUCHON Dominique

OBJET : CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE

Madame le Maire donne lecture d'un projet de convention entre le SIEL Territoire d'Energie Loire de St Priest en Jarez et la commune de Villemontais concernant l'implantation d'équipement techniques dans le clocher de l'église de Villemontais.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le bailleur attribue au preneur qui l'accepte les emplacements techniques nécessaires à son activité d'exploitant de systèmes Lora afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation de l'ensemble des matériels composant une passerelle Lora, à savoir notamment et selon la configuration des lieux, un ou plusieurs supports d'antenne, une antenne, une passerelle, des câbles et chemins de câbles, un coffret d'alimentation électrique et télécom, le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunications.

La présente convention a une durée de 9 ans prenant effet à compter de la date la plus tardive de signature.

La convention d'hébergement de cet équipement technique ne donne lieu à aucune redevance de la part de SIEL Territoire d'Energie Loire.


Le conseil municipal, entendu l'exposé et à la majorité (2 contres ; 3 absentions),

- Approuve la convention pour l'implantation d'équipements techniques dans le clocher de l'église par le SIEL Territoire d'Energie Loire de St Priest en Jarez,
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces utiles à ce dossier.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

ROUCHON Dominique



Fait à Villemontais, 06 Juillet 2023,
Le Maire,

GAUME Marie Françoise

